



Lyon, le 27 mars 2017

Les secrétaires départementaux du
SNUipp-FSU
de l'Ain, de la Loire et du Rhône
à
Mme la Rectrice de l'académie de Lyon

Objet : Convention avec l'ARS et fermetures de CMP

Madame la Rectrice,

Vous avez signé en septembre dernier une convention concernant l'école inclusive avec la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé. L'un des objectifs de cette convention est à terme, « d'externaliser la majorité des unités d'enseignements actuellement dans les Instituts Médico-Educatifs (IME) et les Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (ITEP) afin de les délocaliser dans les établissements scolaires ou de formation ».

Nous vous avons déjà fait part de nos inquiétudes sur la problématique des élèves hautement perturbants qui se généralise dans les écoles et met en difficulté les équipes enseignantes. L'objectif affiché de la convention d'externaliser les IME et les ITEP pour implanter dans les écoles des UE ne peut que renforcer nos appréhensions.

Par ailleurs, dans la Métropole Lyonnaise, la hausse démographique a mis un certain nombre de municipalités en difficulté au niveau des locaux scolaires. Beaucoup d'écoles sont saturées, notamment sur Lyon, et les classes sont donc surchargées. Les conditions d'apprentissage sont ainsi dégradées. L'implantation d'UE dans les écoles posera d'énormes problèmes de locaux à l'heure où les nouveaux rythmes scolaires ont déjà bien souvent amputé les locaux scolaires de quelques salles.

Nous apprenons également que l'ARS a le projet de faire des économies qui vont se traduire par la fermeture d'un certain nombre de CMP. Ces centres sont des partenaires essentiels des familles et des écoles pour le suivi de certains élèves. Nous sommes très inquiets des conséquences que leur fermeture pourrait avoir sur le suivi d'élèves. En effet, ils sont déjà saturés et les délais d'attente sont très longs. De plus la proximité de ces centres est un critère important pour les familles. Ce projet de restructuration aura donc clairement des conséquences négatives sur un nombre important d'élèves qui risquent de ne plus être suivis et donc pour les écoles qui les accueillent.

Nous vous demandons donc d'abandonner la convention actuelle avec l'ARS, qui nous semble dangereuse pour les personnels comme pour les usagers du service public, pour une nouvelle convention qui affirmerait clairement la mise en place de moyens nécessaires :

- Le développement de la pédo-psychiatrie, donc celui des CMP.
- Le développement des Unités d'Enseignement également en ITEP et en IME pour répondre aux besoins.

Nous vous demandons de nous recevoir pour échanger sur cette problématique d'importance.

Nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, à notre attachement à l'école publique et à la défense des intérêts de ses enseignants et de ses élèves.

Camille Bastien - Benjamin Grandener - Pascal Baudet - Yves Bornard - Jérémy Rousset
Cécile Olagnon